



Hénin-Beaumont

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Art. L 2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991
du 7 août 2015 (Art.107 de la loi NOTRE).

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques

Vu pour être annexé
à la délibération n° 2025-001

LE MAIRE, STEEVE BRIOIS



PREAMBULE

Pour l'application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et vu l'article L 5217-10-4 du même code, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2025 est destiné à participer ainsi à l'information des élus, tout en constituant un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif.

Enfin, il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles eu égard aux investissements actuels, prévisionnels et propositions d'investissement des années à venir.

Les données du compte administratif 2024 (CA2024) sont consolidées et sont conformes au compte de gestion. Les données CA2024 de ce document peuvent donc être considérées comme définitives.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie mondiale : entre ralentissement et incertitudes

L'économie mondiale traverse une période de ralentissement marquée par plusieurs facteurs. Après une reprise post-COVID dynamique, la croissance mondiale tend à s'affaiblir en raison de l'inflation persistante, des tensions géopolitiques et des politiques monétaires restrictives menées par les grandes banques centrales. La hausse des taux d'intérêt, initiée pour contenir l'inflation, limite les investissements et freine la consommation.

Les États-Unis affichent une résilience grâce à un marché du travail solide, mais la croissance demeure menacée par des coûts de financement élevés et une possible contraction de la demande. De son côté, la Chine fait face à un ralentissement économique accentué par la crise immobilière, la faible confiance des consommateurs et des tensions commerciales persistantes. Par ailleurs, les pays émergents doivent composer avec une forte volatilité des devises et un resserrement monétaire mondial qui complique leur accès au financement international.

Le commerce mondial subit les conséquences des tensions géopolitiques et de la restructuration des chaînes d'approvisionnement. La transition énergétique et le développement de l'intelligence artificielle apparaissent comme des moteurs à long terme, mais leur mise en place reste freinée par des incertitudes politiques et réglementaires.

La zone euro : entre inflation et crise énergétique

Dans la zone euro, la croissance économique reste atone, touchée par la crise énergétique et les effets de la politique monétaire restrictive de la Banque centrale européenne (BCE). Depuis 2022, la BCE a relevé ses taux directeurs à plusieurs reprises pour contenir l'inflation, atteignant des niveaux inédits depuis plus d'une décennie. Cependant, face au ralentissement économique et à la baisse progressive de l'inflation, elle a amorcé une baisse des taux en 2024 pour soutenir la croissance.

Ces variations ont entraîné une volatilité du coût du crédit pour les ménages et les entreprises, influençant ainsi la demande et l'activité économique. L'inflation, bien qu'en recul, demeure supérieure aux objectifs de la BCE, obligeant cette dernière à ajuster prudemment sa politique monétaire. Cette situation limite encore la consommation des ménages et ralentit l'investissement des entreprises.

L'Allemagne, principal moteur économique de la zone, fait face à des difficultés dans son secteur industriel, en particulier l'automobile et la chimie, fortement dépendants des importations d'énergie. La France et l'Italie connaissent un ralentissement plus modéré, mais restent vulnérables aux chocs externes. La dette publique élevée et les tensions sociales complètent un tableau économique incertain pour l'Union européenne.

En outre, la transition énergétique et la politique climatique imposent aux industries européennes, rendant leur compétitivité plus fragile face aux grandes puissances économiques mondiales.

France : un contexte délicat mais résilient

La France se distingue par une croissance modérée mais résistante. En 2024, l'économie française doit composer avec des coûts de financement élevés, une inflation en baisse mais toujours présente, et des tensions sociales récurrentes. La consommation des ménages ralentit sous l'effet de la hausse des prix et du resserrement monétaire, tandis que l'investissement des entreprises reste contraint par un climat d'incertitude.

Le marché du travail reste dynamique, avec un taux de chômage relativement stable, bien que les créations d'emplois marquent le pas. L'industrie et le secteur des services subissent différentes pressions : d'un côté, le coût de l'énergie et la transition écologique pèsent sur la production ; de l'autre, le numérique et l'intelligence artificielle offrent de nouvelles opportunités de croissance. Le secteur du tourisme, moteur important de l'économie française, maintient une activité soutenue grâce à l'attractivité du pays, mais reste dépendant des flux internationaux et du pouvoir d'achat des visiteurs.

Le secteur bancaire, quant à lui, doit s'adapter à l'évolution des taux d'intérêt et à la réglementation accrue, ce qui impacte la distribution de crédits aux ménages et aux entreprises. Par ailleurs, les inégalités territoriales et les tensions sur le marché de l'immobilier freinent la dynamique économique dans certaines régions.

Enfin, la dette publique représente un défi majeur, obligeant le gouvernement à arbitrer entre soutien économique et réduction des déficits. Le taux de prélèvement obligatoire demeure à un niveau élevé par rapport aux autres pays développés, ce qui limite la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. Face à cette situation, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques doit être recherchée tout comme l'encouragement dans l'innovation et l'investissement, notamment dans la transition écologique et la digitalisation.

II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2025 POUR LA COMMUNE

La loi de finances 2025 a été publiée au journal officiel du samedi 15 février, au terme de plus de quatre mois de débats parlementaires. Les discussions ont notamment amené à réduire à 2,2 Md€ les économies demandées aux collectivités, contre 5 Md€ dans le projet de loi initial. Cependant, les 2,2 Md€ n'intègrent que les mesures sur la mise en place du « Dilico » (1Md€) complétées du gel de l'augmentation de la fraction de TVA (1,2 Md€).

- Le DILICO : Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités. Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) sont exonérées.

- Baisse du fonds vert et de la DSIL : Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. En complément, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant. Cette part étant destinée à couvrir partiellement l'accroissement de la péréquation communale (DSU/DSR).

- CNRACL : La hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a été actée par décret du 30 janvier 2025. Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.

- Révision des valeurs locatives : Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte en 2023. Le risque de réévaluation important et donc de variation significative de l'imposition n'étant toujours pas écarté, il a été décidé en 2024 de décaler à 2026 la prise en compte de cette actualisation afin de s'assurer qu'elle ne conduise pas à des trop fortes variations. En attendant, la règle de revalorisation de droit commun s'applique, c'est à dire la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des 3 années précédentes.

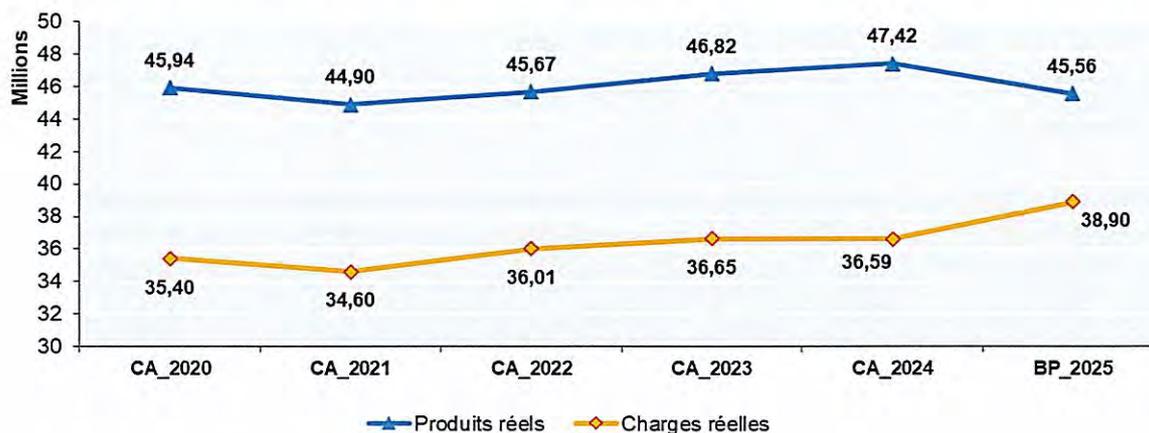
Le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives cadastrale est fixé à 1,7% pour 2025.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2024, le total des produits de fonctionnement est de 47,42 M€ pour un total de dépenses de fonctionnement de 36,6 M€. Le budget 2025 sera établi sur un total de recettes de 45,56 M€ pour un total de dépenses de 38,9 M€.

Pour les rétrospectives ci-après, l'année 2020 est considérée comme l'année de référence, l'an zéro pour le fonctionnement courant. Il est toutefois judicieux d'observer sur une plus longue période l'évolution de certaines données comme l'épargne, les dotations ou encore la dette.

EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT



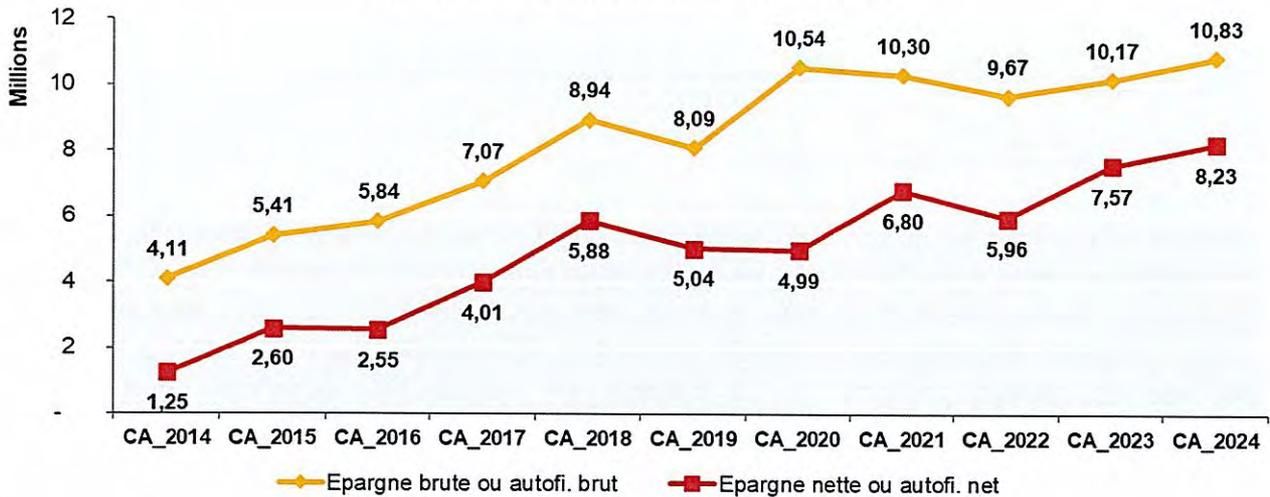
Ainsi, au 31 décembre 2024, l'épargne brute atteint 10,83 M€.

Le niveau atteint en 2020 à hauteur de 10,54 M€ était certes lié au contexte de crise sanitaire ayant entraîné une diminution des dépenses de fonctionnement mais aussi et surtout à la régularisation d'une anomalie comptable remontant à 1993. L'année 2021 moins marquée par le contexte sanitaire confirmait la tendance d'évolution favorable de l'épargne brute constatée depuis plusieurs années. L'épargne brute de l'année 2022 affichait un recul de 0,64 M€ conséquence directe de l'augmentation des charges à caractère général qui subissent le poids des fluides et de l'effet de l'inflation. Pour 2023, avec un retour plus supportable des prix de l'énergie, l'épargne brute affiche un rebond de 0,5 M€ proche du niveau de l'année 2021. En 2024, l'évolution favorable des prix de l'énergie en année pleine est confirmée, l'épargne progresse de 0,6 M€.

Pour l'exercice 2025, l'épargne brute est estimée à 6,66 M€ (contre 5,63 M€ au BP 2024) après l'évaluation la plus précise possible des besoins par direction et service et après l'évaluation prudentielle des recettes de fonctionnement.

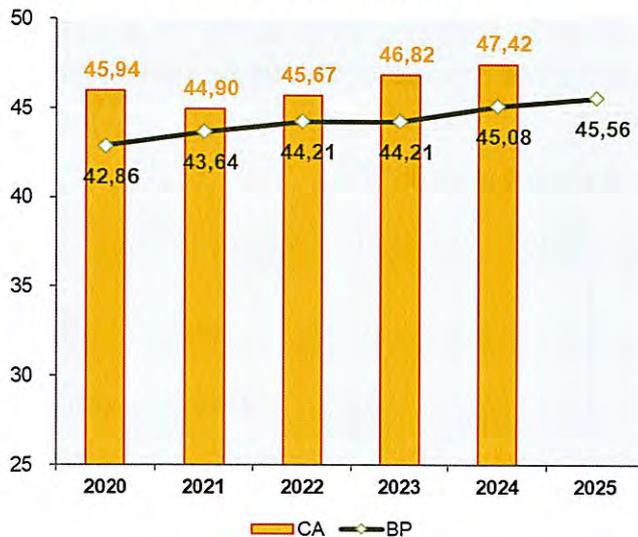
L'épargne nette suit la même tendance, elle s'élève à 8,23 M€ au 31 décembre 2024 en hausse de 8,76% par rapport à celle de 2023. En donnée BP, l'épargne nette 2025 est évaluée à 4,06 M€ (contre 3,03 au BP 2024).

EVOLUTION DES EPARGNES BRUTE ET NETTE



A. LES RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES REELLES



Fin 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 47,42 M€ et sont en hausse de 0,6 M€ au regard du CA 2023.

Pour le budget primitif (BP) 2025, les recettes sont estimées à 45,56 M€. Ce qui, pour rappel est supérieur de 0,48M€ aux inscriptions du BP 2024 dans le respect du principe de prudence d'évaluation des prévisions budgétaires.

Le détail des recettes de fonctionnement par chapitre est le suivant :

en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
013_Atténuations de charges	0,82	0,02	0,05	0,01	0,03	0,01
70_Produits des services, du domaine et ventes	0,95	1,23	1,25	1,39	1,78	1,38
73_Impôts et taxes	30,43	28,62	30,15	29,65	10,23	10,20
731_Fiscalité locale					20,09	19,78
74_Dotations et participations	10,14	11,88	11,79	12,48	12,50	12,54
75_Autres produits de gestion courante	0,24	0,36	0,50	0,46	1,29	1,09
76_Produits financiers	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56
77_Produits spécifiques	2,75	2,24	1,35	2,26	0,83	0,00
78_Reprises sur provisions	0,04	0,01	0,03	0,00	0,11	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45,94	44,90	45,67	46,82	47,42	45,56
<i>évolution</i>		-2,3%	1,7%	2,5%	1,3%	-3,9%

Fin 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 47,42 M€ 1,3% au regard de l'exercice 2023.

Pour le budget primitif (BP) 2025, les recettes sont estimées à 45,56 M€.

a. Les atténuations de charges

Comme nous avons pu le voir avec la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2021, à la demande de la trésorerie municipale, les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail, doivent en M57 être comptabilisés au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ». Ce chapitre ne comptabilise désormais que quelques remboursements divers, la prévision pour 2025 est de 5 000 €.

		en M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013_Atténuations de charges	BP		0,92	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01
				-98,9%	-27,9%	-73,1%	100,0%	25,0%
	CA		0,82	0,02	0,05	0,01	0,03	
				-98,0%	203,9%	-72,8%	96,5%	

b. Les produits des services, du domaine et ventes

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 c'était achevée à 1,23 M€ relativement proche du niveau de 2019. Les années 2022 et 2023 confirmaient la bonne tenue de ces produits avec un niveau de 1,25 M€ et 1,39 M€. La tendance se vérifie de nouveau en 2024 pour les produits des différents services ; par ailleurs le chapitre enregistre une saison pleine au titre des remboursements des fluides de la piscine.

La prévision pour 2025 à 1,38 M€ est donc supérieure à celle de 2024.

		en M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70_Produits des services, du domaine et ventes	BP		1,05	1,16	1,10	1,12	1,21	1,38
				11,1%	-5,6%	2,1%	7,9%	14,4%
	CA		0,95	1,23	1,25	1,39	1,78	
				28,7%	1,6%	11,4%	28,5%	

c. Les impôts et taxes

Le référentiel M57 distingue 2 chapitres budgétaires, le 73 « Impôts et taxes » et le 731 « Fiscalité locale ».

Pour la commune, le chapitre 73 correspond désormais à la fiscalité reversée. On y retrouve les versements de la CAHC complétés du FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources : permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression)

Ces éléments étant connus, l'exécution 2024 est totalement conforme à la prévision budgétaire

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
73_Impôts et taxes	BP	30,13	28,42	28,99	29,80	10,23	10,20
			-5,7%	2,0%	2,8%	-65,7%	-0,3%
	CA	30,43	28,62	30,15	29,65	10,23	
			-6,0%	5,4%	-1,7%	-65,5%	

La révision libre de l'attribution de compensation opérée en 2023 par la CAHC donnait une ressource complémentaire de 0,26 M€. Cette révision libre a été reconduite en 2024 et sera renouvelée pour 2025 et 2026. L'attribution de compensation sera de 9,045 M€ en 2027.

La dotation de solidarité communautaire n'évolue pas. Le nouveau pacte fiscal et financier mis en place par la CAHC en 2022 exclu la commune de la répartition de l'enveloppe supplémentaire de 1,52 M€ partagée par 11 communes de la CAHC (Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Oignies, Rouvroy).

Le tableau ci-dessous du chapitre 73 montre le détail des versements de la CAHC, les autres éléments de fiscalité sont transférés vers le chapitre 731 « Fiscalité locale » :

en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
Taxe d'habitation (R. secondaires + Lgts vacants)	4,80	0,22	0,44	0,41		
Taxe foncière bâti et non bâti	13,99	16,79	16,83	17,51		
Attribution de compensation	9,08	9,06	9,06	9,32	9,31	9,31
Dotation de solidarité communautaire	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52
Taxe additionnelle droit mutation	0,77	0,69	1,98	0,54		
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,37	0,38	0,38	0,44		
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,45	0,46	0,44	0,48		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales + FNGIR (2024 et 2025)	0,47	0,49	0,49	0,43	0,39	0,36
73_IMPOTS ET TAXES	30,43	28,62	30,15	29,65	10,23	10,20
<i>évolution</i>		-5,7%	-0,9%	-1,7%	-65,5%	-0,3%

d. La fiscalité locale

La réalisation de l'exercice 2024 est légèrement supérieure à la prévision budgétaire sur le produit TH (résidences secondaires et logements vacants) et sur celui de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Les droits de mutation sont restés stables entre 2023 et 2024.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
731_Fiscalité locale	BP					19,59	19,78 1,0%
	CA	-	-	-	-	20,09	

Il est rappelé que sur l'exercice 2022 la commune a enregistré sur le territoire deux ventes remarquables dopant le niveau de réalisation des droits d'enregistrement. Alors que la moyenne annuelle de ces droits est de 0.67 M€, la réalisation de l'exercice 2022 était de 1,96 M€. Ces deux ventes générant à elles seules 1,24 M€ de droits.

Le BP 2025 prendra en compte la notification définitive des bases de THRS et THLV, la prévision est envisagée à 19,78 M€ soit une hausse de 1% par rapport au BP 2024.

Les droits de mutation

Compte tenu de la volatilité de ces produits, il y a été jugé opportun de d'établir les prévisions 2025 à 0,52 M€.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

L'exercice 2024 enregistre les effets de l'actualisation du recensement des dispositifs publicitaires installés sur le territoire réalisé en 2023. L'estimation retenue pour l'année 2025 est de 0,45 M€.

De son côté, l'accise sur l'électricité est évaluée pour 2025 à 0,45 M€.

Les autres droits et taxes

Il s'agit des droits de place et de la taxe sur les pylônes électriques qui sont évalués à 0,04 M€ pour 2025.

en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
Taxe d'habitation (R. secondaires + Lgts vacants)	4,80	0,22	0,44	0,41	0,60	0,61
Taxe foncière bâti et non bâti	13,99	16,79	16,83	17,51	17,89	17,71
Taxe additionnelle droit mutation	0,77	0,69	1,98	0,54	0,55	0,52
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,45	0,46	0,44	0,48	0,52	0,45
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,37	0,38	0,38	0,44	0,50	0,45
Autres droits et taxes	0,03	0,05	0,05	0,04	0,03	0,04
731_FISCALITE LOCALE	20,39	18,61	20,13	19,42	20,09	19,78
<i>évolution</i>		-8,8%	8,2%	-3,5%	3,5%	-1,6%

Après avoir fait varier en 2014 le taux de taxe d'habitation de -10% (-230k€), pour ensuite faire varier le taux de taxe foncière de -3% en 2017 (-392k€), -5% en 2019 (-713k€), -2% en 2020 et en 2021 (-277k€ et -276k€), -4% (-482k€) en 2022, -2% (-241k€) en 2023 et -1,5% (-186k€) en 2024 (du taux communal en vigueur avant le transfert de la part départementale), **la Ville poursuivra sa politique de réduction de la pression fiscale** pesant sur les ménages en procédant en 2025 à une nouvelle diminution du taux d'imposition.

L'évolution des taux de fiscalité est la suivante entre 2012 et 2024 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH	24,08	21,67	19,50	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52
TF	46,68	46,68	46,68	46,68	46,68	45,28	45,28	43,02	42,16	41,32	39,67	38,87	38,29

Pour rappel, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transféré aux communes depuis 2021 pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, soit 22,26%.

Ce transfert et l'application du coefficient correcteur ont neutralisé les effets de la réforme de la taxe d'habitation. L'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels est également corrigée par le versement d'une compensation.

Le produit total dégagé est en légère hausse de 0,59 M€ sur l'exercice 2024 sous l'influence de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% auquel s'ajoute les bases de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le produit fiscal reconstitué donne les résultats suivants : impôts directs locaux + compensations :

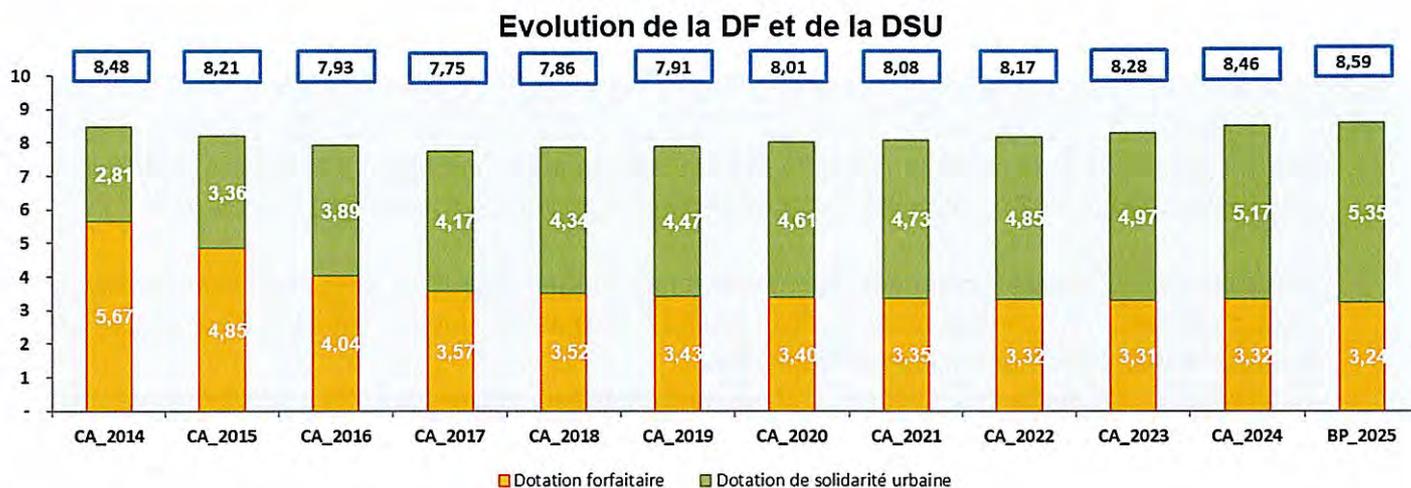
	en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
Impôts directs locaux		18,79	16,98	17,28	17,92	18,49	18,32
Compensations TH		0,54					
Compensations TF		0,10	2,43	2,52	2,75	2,76	2,88
TOTAL FISCALITE		19,42	19,41	19,80	20,67	21,25	21,19
	évolution		0,0%	2,0%	4,4%	2,8%	-0,3%

e. Les dotations et participations

La variation du chapitre 74 entre 2022 et 2023 s'explique en raison de la progression de la dotation pour les titres sécurisés, de la participation de la CAF au fonctionnement du centre social, du versement du bonus territoire de l'année 2022 pour le multiaccueil (MAC) et le relais petite enfance (RPE) et enfin le versement par anticipation de la participation au dispositif « Petits déjeuners dans les écoles ». Pour 2024, les réalisations sont proches des prévisions. Pour 2025, ces recettes sont évaluées à 12,54 M€ en hausse de 1,2% au regard du BP 2024.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
74_Dotations et participations	BP	9,70	11,84 22,1%	11,54 -2,5%	11,89 3,0%	12,39 4,2%	12,54 1,2%
	CA	10,14	11,88 17,1%	11,79 -0,7%	12,48 5,9%	12,50 0,1%	

La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale représentent l'essentiel des recettes de ce chapitre, elles évoluent de la façon suivante :



La dotation globale de fonctionnement évolue faiblement, la perte de dotation forfaitaire étant absorbée par la dynamique de la DSUCS. La dotation nationale de péréquation devrait retrouver un niveau sensiblement supérieur à celui de l'année 2020.

en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
Dotation forfaitaire	3,40	3,35	3,32	3,31	3,32	3,24
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	4,61	4,73	4,85	4,97	5,17	5,35
Dotation nationale de péréquation	0,21	0,20	0,18	0,18	0,19	0,23
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8,23	8,27	8,36	8,46	8,69	8,81
<i>évolution</i>		0,6%	1,0%	1,2%	2,7%	1,4%

f. Les autres produits de gestion courante

Ils se composent des revenus des immeubles, de redevances versées par les concessionnaires et de produits divers de gestion courante. La variation constatée sur l'exercice 2022 s'explique par un encaissement de la redevance pour l'exploitation du mobilier urbain qui n'avait pas été pris en compte par la trésorerie sur l'exercice 2021 et sur des régularisations liées au recouvrement des consommations de fluides d'immeubles en location. Le produit est stabilisé sur 2023.

Avec le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, le chapitre comptabilise dorénavant les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents et le cas échéant des indemnités de sinistres et remboursements divers. La réalisation 2024 est de 1,29 M€ pour un BP estimé à 1,12 M€ soit +0,17M€. Pour 2025, le chapitre est prévu à hauteur de 1,09 M€.

Pour permettre une comparaison des données BP 2023 et 2024, le chiffre BP 2023 est ici retraité selon la norme M57.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
75_Autres produits de gestion courante	BP	0,24	0,28 15,6%	0,39 38,1%	1,99 413,2%	1,12 -43,9%	1,09 -2,0%
	CA	0,24	0,36 45,7%	0,50 40,5%	0,46 -7,0%	1,29 177,8%	

g. Les produits financiers

En 2016, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien pour sortir des emprunts toxiques de 7.4 M€. Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant de 0.57 M€.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 0.12 M€ expliquant la perception de 0.69 M€.

Depuis 2019, seul un échéancier court toujours et cela jusqu'en 2028 pour un montant annuel de 0.56 M€. Le CA 2024 comprend un produit divers. La prévision 2025 reste donc identique à celle de 2024.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
76_Produits financiers	BP	0,56	0,56 0,0%	0,56 0,0%	0,56 0,0%	0,56 0,0%	0,56 0,0%
	CA	0,56	0,56 0,3%	0,56 -0,3%	0,56 0,0%	0,56 0,1%	

h. Les produits spécifiques

En 2024, les réalisations concernent les produits de cessions de patrimoine communal pour plus de 99,2% du total ce chapitre. Comme en M14, la prévision des produits de cessions n'est pas inscrite au chapitre 77 mais au chapitre 024. Les 0,8% restants sont constitués d'annulations de mandats sur exercices antérieurs, il s'agit de remboursements d'avoir ou de dégrèvements.

Ainsi tout comme le chapitre 75, pour permettre une comparaison des données BP 2023 et 2024, le chiffre BP 2023 est ici retraité selon la norme M57. L'inscription 2025 ne concerne donc que de potentielles annulations de mandats sur exercices antérieurs.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
77_Produits spécifiques	BP	0,15	0,23 56,4%	1,36 488,6%	- -100,0%	-	0,001
	CA	2,75	2,24 -18,4%	1,35 -39,7%	2,26 67,4%	0,83 -63,2%	

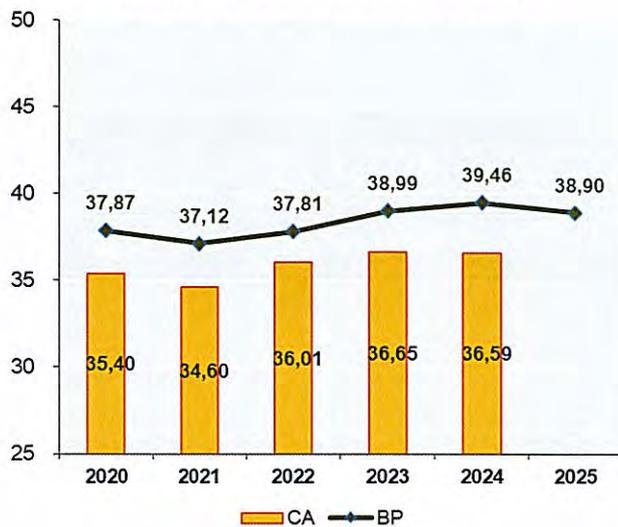
i. Les reprises sur provisions

En 2024, les réalisations concernent les ajustements à la baisse de la provision pour risque contentieux de 0,002 M€ et de la provision pour dépréciation des comptes de tiers pour 0,11 M€. Il n'est pas prévu d'inscription en reprise pour l'exercice 2025.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
78_Reprises sur provisions	BP	0,04	0,01 -78,7%	0,03 237,5%	0,00 -92,6%	0,11 5527,6%	- -100,0%
	CA	0,04	0,01 -78,7%	0,03 237,5%	0,00 -92,6%	0,11 5541,7%	

B. LES DEPENSES

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES

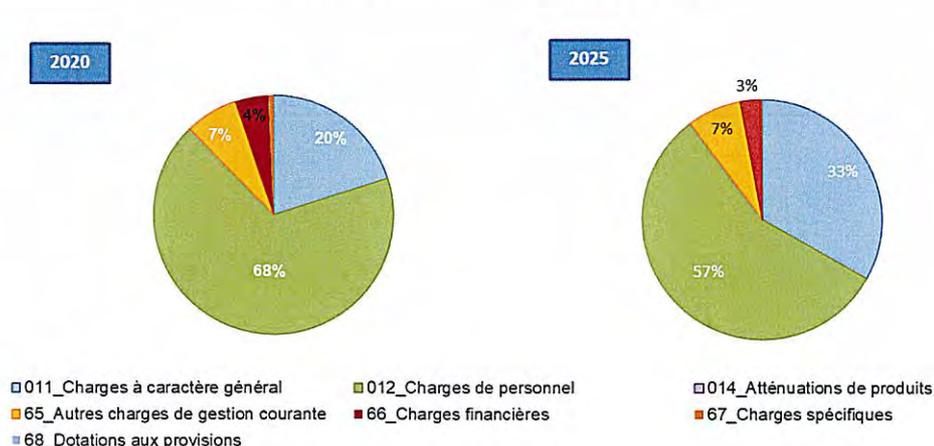


Fin 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36.59 M€ et sont globalement en baisse de 0,06 M€.

En ce qui concerne le budget 2025, l'ensemble des dépenses est évalué à 38,9 M€ soit une baisse de 1,42% au regard du BP de l'exercice 2024 (39,46 M€).

La structure des charges de fonctionnement se trouve toujours impactée par l'inflation et le poids des charges de fluides. Entre 2019 et 2025, la part du chapitre 012 dans le total des charges de fonctionnement est passé de 68% à 57% et dans le même temps, le chapitre 011 est passé de 20% à 33% :

EVOLUTION DU POIDS DE CHAQUE CHAPITRE



Fin 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36,59

M€ et sont en baisse de 0,3%
ID : 062-216204271-20250327-DCM_2025_001-DE

en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
011_Charges à caractère général	7,09	7,53	9,37	10,25	10,89	12,94
012_Charges de personnel	23,98	22,96	21,92	21,66	21,57	21,99
014_Atténuations de produits				0,00	0,00	0,01
65_Autres charges de gestion courante	2,50	2,61	2,71	2,73	2,99	2,83
66_Charges financières	1,60	1,46	1,33	1,18	1,10	1,07
67_Charges spécifiques	0,23	0,04	0,26	0,20	0,04	0,05
68_Dotations aux provisions	-		0,41	0,63		0,01
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35,40	34,60	36,01	36,65	36,59	38,90
évolution		-2,3%	4,1%	1,8%	-0,2%	6,3%

a. Les dépenses de gestion courante

L'année 2024 se clôture sur une consommation de 10,89 M€ soit 0,64 M€ de plus qu'au CA 2023. L'exercice est marqué par le fonctionnement en année pleine du complexe de l'abbaye et de nouveau par la hausse des prix liée au contexte inflationniste mais de façon moins importante que sur l'exercice 2023.

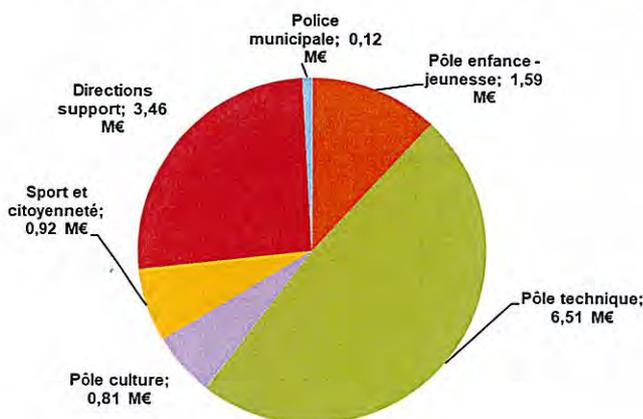
La prévision pour le budget 2025 s'élève à 12,94 M€ soit -0,47 M€ par rapport au budget 2024. Cette baisse est en lien avec la baisse observée entre les CA 2023 et 2024 (-0,65M€). La différence se situant principalement sur le budget prévu pour l'assurance dommages ouvrage de l'ESE (0,16M€).

Il est ajouté 0,31 M€ pour le pôle culture et vie locale et retiré 0,72 M€ au pôle technique. Les variations des autres directions opérationnelles sont plus marginales.

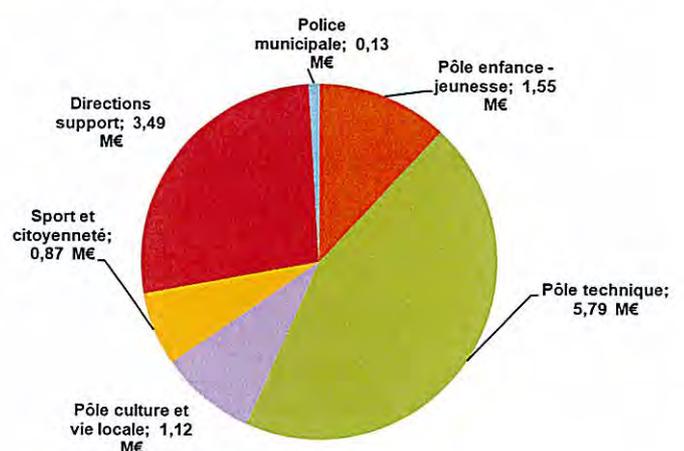
en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
011_Charges à caractère général	BP	8,64	9,25	10,43	12,31	13,41	12,94
			7,0%	12,8%	18,0%	8,9%	-3,5%
	CA	7,09	7,53	9,37	10,25	10,89	
			6,1%	24,5%	9,4%	6,3%	

L'individualisation des budgets pour chaque service permet à la Ville de renforcer sa capacité à maîtriser ses dépenses de gestion courante en ayant connaissance de leur destination.

BP_2024 - CHARGES DE GESTION COURANTE



BP_2025 - CHARGES DE GESTION COURANTE



Pour 2025, les directions ont été dotées d'un budget dont les crédits seraient au budget primitif de 12,94 M€ contre 13,41 M€ en 2024 ; la répartition envisagée est la suivante :

	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025	EVOL 2024-2025
Pôle enfance - jeunesse	0,90	1,18	1,22	1,46	1,55	5,66%
Pôle technique	4,10	5,03	5,27	5,25	5,79	10,28%
Pôle culture et vie locale	0,31	0,44	0,69	0,78	1,12	43,12%
Sport et citoyenneté	0,34	0,58	0,58	0,74	0,87	16,68%
Directions support	1,79	2,02	2,38	2,54	3,49	37,59%
Police municipale	0,09	0,12	0,10	0,12	0,13	7,54%
	7,53	9,37	10,25	10,89	12,94	

b. Les dépenses afférentes au personnel

Les charges de personnel enregistrent une diminution de -0,4% sur l'exercice 2024. Il s'agit de la sixième année consécutive de baisse, elles atteignent 21,57 M€ fin 2024. Pour 2025, les crédits inscrits au BP seront en hausse de 0,9% au regard du BP 2024 soit 21,99 M€.

Le poids des charges de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement est ainsi passé de 68% en 2020 à 57% au BP 2025 comme l'indique le graphique « Evolution du poids de chaque chapitre » (plus haut dans le rapport), les mesures mises en œuvre afin de réduire les charges de personnel trop importantes pour une collectivité de notre taille continuent de produire les effets escomptés et cela sans porter préjudice à la qualité des services rendus à la population.

en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
012_Charges de personnel	BP	24,73	23,58 -4,7%	22,50 -4,6%	21,80 -3,1%	21,80 0,0%	21,99 0,9%
	CA	23,98	22,96 -4,3%	21,92 -4,5%	21,66 -1,2%	21,57 -0,4%	

- Effectifs de la commune

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

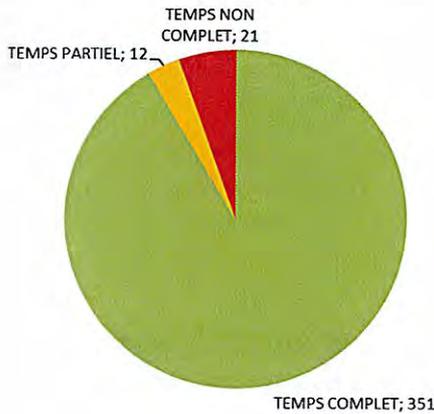
	TITULAIRES	NON TITULAIRES	
Catégorie A	11	5	16
Catégorie B	38	17	55
Catégorie C	335	71	406
	384	93	477

La Ville compte donc 477 agents contre 494 au 31 décembre 2023.

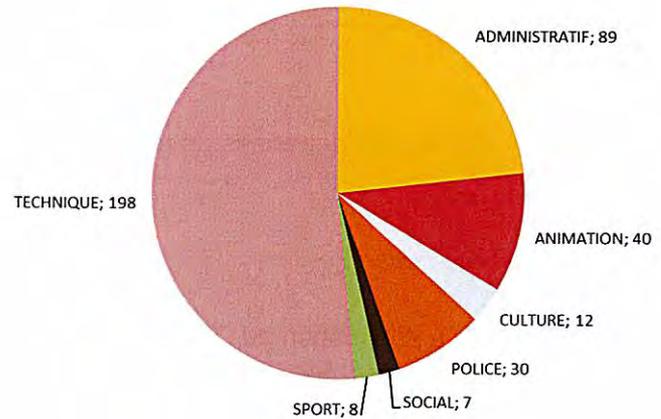
Les effectifs de la Ville et du CCAS s'élèvent à 520 agents au 31 décembre 2024 contre 752 agents au 1^{er} avril 2014.

La répartition des agents titulaires selon le temps de travail et dans les filières est la suivante :

Répartition du temps de travail des agents titulaires



Répartition des agents titulaires par filière



- Les mouvements

En 2024, 11 agents titulaires ont rejoint l'effectif, tandis que 39 l'ont quitté.

- Avancements

La liste des agents promouvables à un avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne est soumise à l'avis hiérarchique. Un arbitrage est réalisé au cas par cas.

Durant l'année 2024, les agents ont bénéficié des avancements suivants :

	HOMME	FEMME	
ECHELON	88	81	169
GRADE	6	17	23
PROMOTION INTERNE			-
	94	98	192

Au 31 décembre 2024, la Ville a employé 1 contrat aidé et 1 contrats d'apprentissage.

Six logements pour nécessité de service sont actuellement mis à disposition d'agents occupant des fonctions de concierge.

Sept véhicules de service sont mis à disposition de cadres avec remisage à domicile.

c. Les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitution fiscalité. Il s'agit d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs. Un crédit de 0,006 M€ sera positionné au budget 2025.

		en M€					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
014_Atténuations de produits	BP				0,00	0,01 566,7%	0,01 -40,0%
	CA				0,00	0,00 12,5%	

d. Les autres dépenses de gestion courante

Pour l'année 2025 :

La subvention à destination du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) sera majorée de 0,23 M€ pour atteindre 1,32 M€ et permettre le paiement des redevances qui seront versées au bailleur de la nouvelle résidence du cèdre bleu.

Le budget de la Ville demeure favorable au monde associatif avec une enveloppe budgétaire de 0,75 M€ dont 0,29 M€ pour les associations de vie locale et 0,46 M€ pour les associations sportives.

Les autres dépenses pour 0,76 M€ correspondent aux créances admises en non-valeur et aux renouvellements de services informatiques hébergés complétés de comptes transférés du chapitre 67 au chapitre 65 par la M57 (comme pour les chapitres 75 et 77 les données BP2023 sont retraitées en norme M57 pour permettre une comparaison).

		en M€					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
65_Autres charges de gestion courante	BP	2,56	2,68 4,8%	2,77 3,6%	2,88 3,8%	3,08 6,8%	2,83 -8,0%
	CA	2,50	2,61 4,5%	2,71 3,9%	2,73 0,5%	2,99 9,7%	

e. Les charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette, ils sont évalués à 1,07 M€ pour le budget 2025. Les détails sont évoqués dans la partie « Dette » de ce rapport en pages 26 et 27.

		en M€					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
66_Charges financières	BP	1,60	1,46 -8,9%	1,33 -8,4%	1,19 -10,9%	1,12 -5,7%	1,07 -4,3%
	CA	1,60	1,46 -8,9%	1,33 -8,7%	1,18 -10,9%	1,10 -7,6%	

f. Les charges spécifiques

Il s'agit de charges qui n'entrent pas dans le cadre de la gestion normale des services publics. En nomenclature M57 on retrouve les annulations de titres sur exercices antérieurs et des opérations liées aux cessions. Il est prévu un crédit de 0,05 M€ pour 2025.

		en M€					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
67_Charges spécifiques	BP	0,35	0,16 -54,6%	0,36 130,7%	0,18 -50,4%	0,04 -77,8%	0,05 25,0%
	CA	0,23	0,04 -80,9%	0,26 491,5%	0,20 -23,7%	0,04 -79,9%	

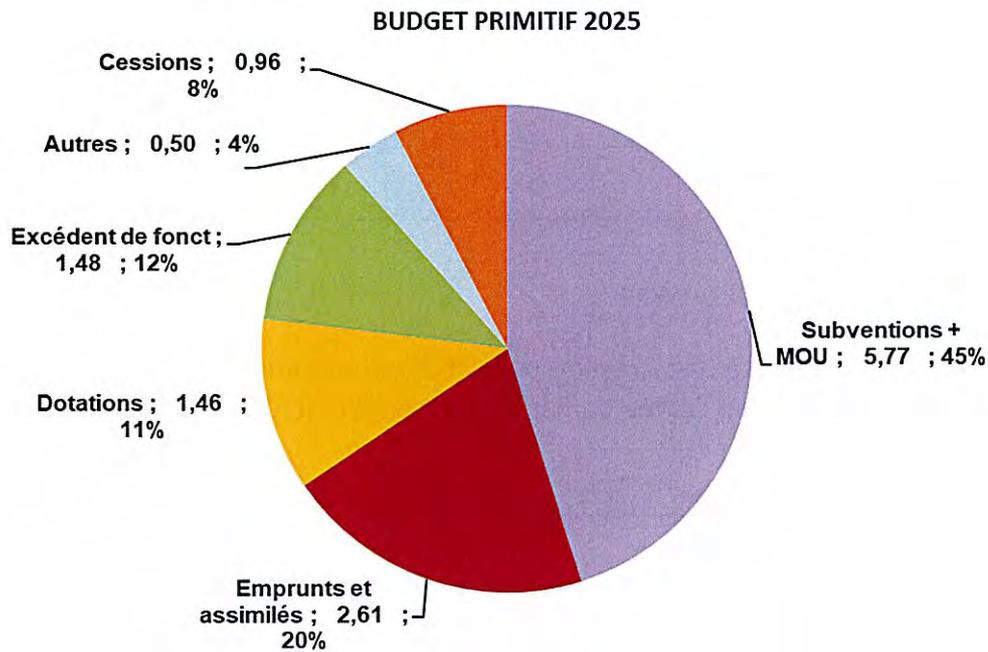
g. Les dotations aux provisions

L'ajustement annuel nécessite une dotation pour 2025 au regard des états communiqués par le trésorier et selon les principes adoptés par la délibération 2022-106 du novembre 2022.

		en M€					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
68_Dotations aux provisions	BP	-	-	0,41	0,63 54,2%	-	0,01
	CA	-	-	0,41	0,63 54,1%	-	

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES



- a. Les subventions, participations et remboursements de travaux en maîtrise d'ouvrage unique

En 2024, les versements de subventions, participations et remboursements de travaux en maîtrise d'ouvrage unique ont atteint 2,40 M€, **la Commune, compte tenu des notifications reçues et des modalités de versement, estime les perceptions à hauteur de 5,77 M€ pour 2025.**

La répartition est la suivante :

EGLISE	0,14
ERBM Darcy	0,15
ESE	2,88
VOIRIE, ESPACES VERTS	1,84
BATIMENTS SCOLAIRES	0,44
AUTRES	0,32
	5,77

b. Les emprunts

Comme en 2022 et 2023, en 2024, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt et affiche un désendettement sur l'exercice de la totalité du capital remboursé soit **2,6 M€**.

Pour 2025, un emprunt de 2,6 M€ pourrait être envisagé pour le financement de la section d'investissement. La décision de souscription sera réalisée selon le taux de consommation des crédits budgétaires.

En parallèle, l'enjeu pour l'exercice 2025 sera d'optimiser au maximum les délais de versement des subventions pour maintenir le fonds de roulement de la collectivité.

Dans cette hypothèse, la Ville n'augmenterait pas son endettement. (Cf page 28).

c. Les dotations

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2024 s'établissent à 1,4 M€ de FCTVA et 0.06 M€ de TA.

d. Les cessions

Les prévisions de vente de patrimoine s'élèvent à 0,96 M€

- 100, Rue Voltaire 14 000 €
- Parcelle ZR 25 1000 €
- Parcelle ZR 96p 49 950 €
- Parcelle AH 1/846 35 500 €
- Parcelle (partie de la AE 307) 6 630 €
- 155, Rue Léon Pruvot 50 000 €
- 134, rue de Verdun 102 000 €
- 128, rue de Verdun 77 000 €
- 155, rue Elie Gruyelle 173 500 €
- Angle rues Blériot/Willy Brandt 455 000 €

B. LES DEPENSES

a. Les dépenses d'équipement

Le niveau de dépenses d'équipement reste toujours très soutenu, au 31 décembre 2024, elles atteignent 7,41 M€ de réalisations. Compte tenu des engagements en cours, cela représente un taux global de 65,80 % du budget primitif 2024. (Cf. annexe à ce rapport en page 29).

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'équipement sont évaluées à 31,01 M€ : 6,23 M€ issus des restes à réaliser 2024 et 24,78 M€ de crédits nouveaux comprenant les crédits affectés à l'ERBM Darcy, **soit 24,75 M€ déduction faite des crédits réservés à la gestion des périls.**

Ainsi, le ratio des dépenses d'équipement par rapport au nombre d'habitant hors restes à réaliser qui était de 578,60 € au budget primitif 2024 est envisagé à 889,15 € pour le budget primitif 2025. La dernière moyenne de la strate connue est de 395 € pour l'année 2023.

Entre 2020 et 2024, ce sont donc 58,43 M€ qui ont été investis au titre des dépenses d'équipement soit une moyenne annuelle de 11,69 M€.

en M€	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	CA_2024	BP_2025
Dépenses d'équipement	10,42	10,71	17,90	12,00	7,39	24,75
<i>Evolution</i>		2,8%	67,1%	-33,0%	-38,4%	234,7%
Remboursement de la dette	3,18	3,50	3,71	2,60	2,60	2,64
	13,60	14,21	21,61	14,61	9,99	27,38

Les principales dépenses inscrites sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sont déclinées de la façon suivante :

Opérations	2025	2026	2027	2028	2029	
Eglise St Martin	0,88	1,77	1,75	0,87	-	5,27
Eglise St Martin de Beaumont	0,15	-	-	-	-	0,15
Pôle d'excellence sportive	5,37	8,27	3,16	-	-	16,80
Espace Lumière	0,80	2,39	1,60	-	-	4,80
Centre d'arts	1,33	0,25	-	-	-	1,58
Salle Darcy	0,21	0,02	0,30	-	-	0,53
Ecole Guy Mollet	0,39	-	-	-	-	0,39
Ecole Léon Blum	0,59	0,20	-	-	-	0,79
Monument aux morts	0,01	0,01	0,15	-	-	0,17
Passage inférieur	0,22	0,33	-	-	-	0,55
ERBM	1,32	1,74	1,85	1,85	1,86	8,60
Friche Benalu	0,05	0,30	1,99	1,15	-	3,49
ZAC des deux villes	0,16	1,27	3,20	4,40	0,02	9,05
ZAE Peupleraie	-	0,58	0,97	0,39	-	1,93
Debonte/Montpencher	0,77	0,57	-	-	-	1,35
Bd Basly	0,30	-	-	-	-	0,30
Gambetta , Hoche et Déportés	1,83	0,26	-	-	-	2,08
Marceau , Humez, Carpentier, Ste Barbe, Portenart et Sion	1,72	0,89	-	-	-	2,61
Hauts marchés / Bons enfants	0,47	1,83	0,20	-	-	2,50
République phase 2	0,40	-	-	-	-	0,40
Autres travaux de voirie	1,18	1,09	2,84	-	-	5,11
SMTAG/BHNS	1,45	-	-	-	-	1,45
	19,59	21,77	18,00	8,66	1,87	69,90

- Opération 10 – Eglises :

Les crédits seront consacrés aux travaux de la rénovation intérieure de l'église Saint Martin.

- Opération 17 – Vidéoprotection :

Il s'agit d'une prévision de crédit pour du renouvellement de matériel et le cas échéant du déploiement de nouvelles caméras.

- Opération 19 – Réserve foncière :

L'opération comporte des crédits pour l'acquisition : d'emplacements réservés conformément au PLU, de la friche « Benalu » et sont complétés d'une provision annuelle pour les réserves foncières diverses. Une ligne complémentaire est positionnée pour la révision du PLU.

- Opération 21 : Sports :

Une grande partie du budget sera positionnée pour le lancement des travaux de l'équipement sportif d'excellence (ESE). Il est envisagé la sécurisation du pas de tir à l'arc, le remplacement du revêtement du terrain de hat trick, l'acquisition de matériel et d'équipements pour le service des sports.

- Opération 22 : Voirie :

Il s'agit pour les plus importants :

- Des travaux sur le programme ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) avec entre autres les rues : Basly (Blériot/Churchill), Blériot, moineaux, quartier des hauts marchés ;
- De l'accompagnement dans le cadre des programmes PEPS/PAV (Programme en Eau Potable Structurant/Programme d'Accompagnement de Voiries) pour les rues Gambetta, Hoche, Déportés, Marceau, Humez, Carpentier, Sainte Barbe, Portenart, Sion ;
- Des crédits pour la ZAC des deux villes ainsi que pour le financement de la convention avec le SMT (Syndicat Mixte des Transports) pour les travaux liés au BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ;
- De travaux d'enfouissement place de la République ;
- De travaux de chaussée rue du marais, rond-point du bord des eaux, boulevards du 6 juin 1944 et du général Eisenhower ;
- De sécurisation de trottoirs rue Prévert ;
- D'aménagements de stationnement rues Barbusse et Rousseau ;
- De travaux rues Debonte/Montpencher ;
- D'améliorations sur le passage inférieur ;
- D'acquisition de panneaux de police, de plaques de rue, de matériels et outillages de voirie ;
- De renouvellement de poteaux d'incendie, feux tricolores, équipements de voirie ;
- De la pose de portiques et ralentisseurs.

- Opération 24 : Culture :

Il s'agit du début des travaux pour la création d'un centre d'arts rue Elie Gruyelle et pour le cinéma de l'espace Lumière. Il est également prévu l'acquisition de matériels d'équipement pour le théâtre de l'escapade, le remplacement de l'ascenseur de l'école de musique et l'achat de matériel d'aménagement scénique. L'opération est complétée des crédits pour les besoins annuels du service culturel, de la médiathèque, des archives et de l'école de musique.

- Opération 29 : Bâtiments scolaires / écoles :

Les dépenses s'appliquent à la continuité des travaux d'isolation thermique et de mise en conformité à l'école Guy Mollet, à la réfection de la cour de l'école Fallières, au programme de mise en place de potagers dans les écoles, à l'acquisition de mobilier, de matériels et d'équipements informatiques.

- Opération 30 : Bâtiments communaux :

Pour les principaux, les travaux envisagés concerneront la rénovation intérieure de l'hôtel de ville, l'extension des bureaux administratifs des services techniques et la sécurisation de l'enceinte, l'amélioration thermique des conciergeries municipales, la poursuite des aménagements de la salle Darcy.

- Opération 31 : Ville jardin :

Il s'agit du lancement des travaux d'aménagement du « projet Foch » sur le site de l'ancienne école de musique. Les autres crédits concernent des travaux paysagers de giratoires en entrées de ville, les besoins annuels du service espaces verts pour le matériel, le fleurissement, le mobilier urbain, le remplacement de clôture, la réhabilitation d'aires de jeux. Il est prévu des frais sondages sur la friche « Benalu », des études sur l'aménagement d'un espace pour les commémorations et sur la qualité des eaux du bord des eaux.

- Opération 32 : Propreté urbaine :

Les prévisions sont fléchées sur l'acquisition d'une machine à compost, de bornes de recharge électrique, de cendriers et de distributeurs de sacs pour déjections canines.

- Opération 34 : Cimetières :

Des crédits sont prévus pour la poursuite de la reprise administrative des concessions abandonnées, l'acquisition de columbariums et la mise en place de la cartographie des cimetières.

- Opération 35 : Equipements communaux :

L'opération regroupe l'ensemble des besoins en équipements des services municipaux avec entre autres : matériels pour la police municipale, mobiliers, logiciels, matériels informatiques et de communication, véhicules électriques ou hybrides, solution de géolocalisation, outillage et matériels techniques, autolaveuse, chalets de Noël, tables, chariots, barrières, tonnelles, fontaines à eau...

- Opération 39 : Redynamisation du centre-ville :

Des crédits sont positionnés pour la réserve foncière annuelle au titre de l'acquisition de locaux commerciaux et leur réhabilitation, le plan façades pour les particuliers et le fonds de concours vitrines.

- Opération 41 : Beaumont :

Sont envisagés la continuité des travaux intérieurs de l'église et les travaux extérieurs, le renouvellement des abris de touche du stade Limousin, la mise en conformité électrique de la salle Debeyre, le remplacement de la toiture de l'école Léon Blum et des travaux au 382 rue Saint Martin.

- Hors opérations :

Les mouvements 2025 qui ne sont pas intégrés dans une « opération » du fait de leur nature comptable seront utilisés pour abonder l'avance de trésorerie à destination de la SPL de l'Artois, le versement de la participation de la ville aux études ainsi que pour réserver une provision utile à la gestion des périls.

V. LA DETTE

La volonté de la municipalité demeure de financer ses projets par l'optimisation de ses fonds propres et l'obtention de subventions et de recourir le moins possible au financement par emprunt.

1- Financement consolidé par la ville en 2024

Comme en 2022 et 2023, en 2024 la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt, le financement des investissements s'est réalisé en grande partie par les subventions et l'autofinancement.

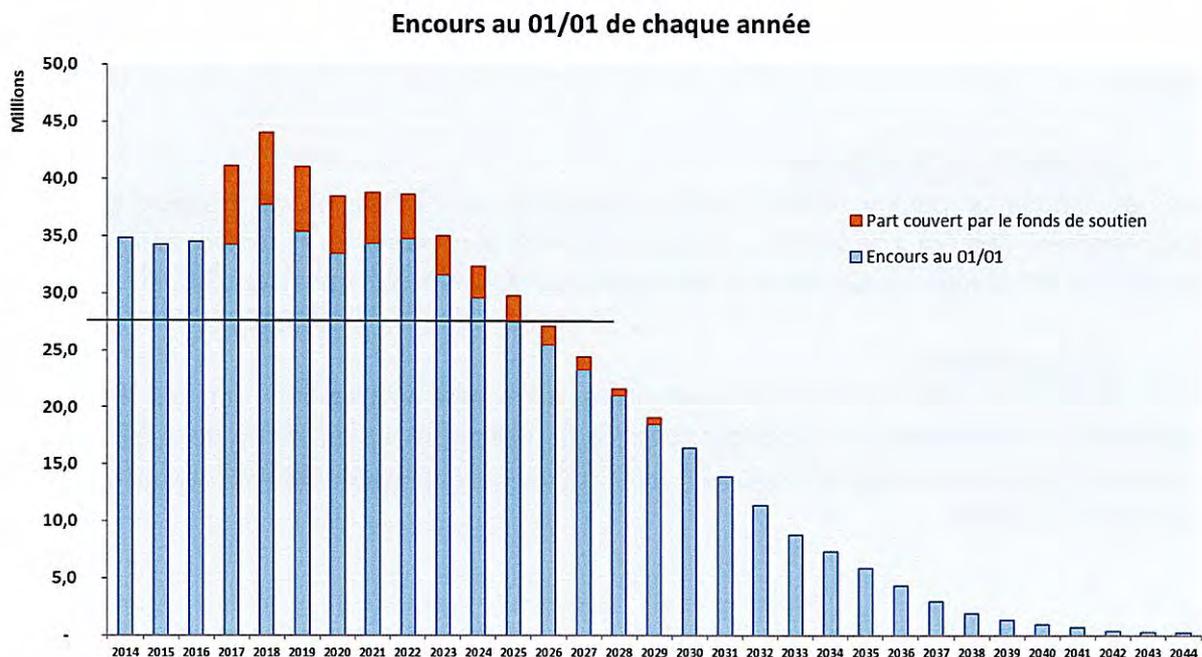
2- Evolution de l'encours de la dette

Le volume de l'encours de dette de la Ville qui s'élevait à 32,33 M€ au 31 décembre 2023 est de 29,73 M€ au 31 décembre 2024, hors retraitement du fonds de soutien, 27,49 M€ avec retraitement.

L'encours de dette est en baisse de 2,6 M€ soit - 8 % par rapport au 31 décembre 2023.

3- Profil d'extinction et de remboursement de la dette

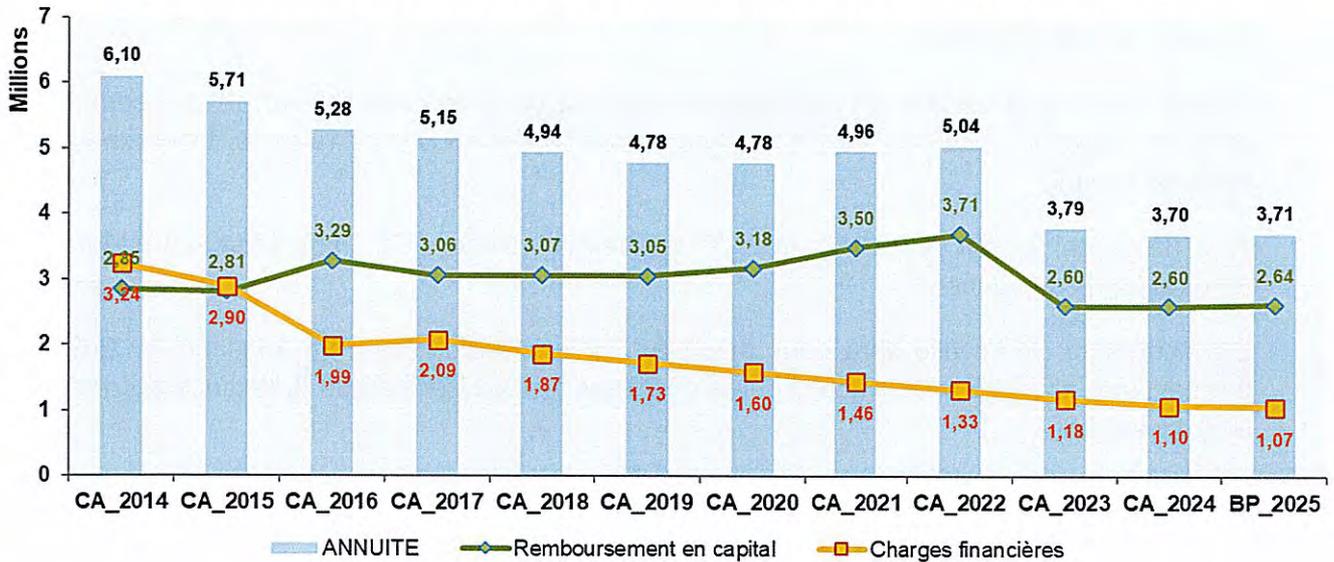
L'encours retraité du fonds de soutien est de 27,49 M€ ce niveau est devenu bien inférieur à celui de l'encours de l'année 2014 (-6,73M€ soit -19,7%).



Entre 2014 et 2024, la structure de la dette a bien évolué avec une forte baisse de la part consacrée au règlement des intérêts et une prédominance du remboursement du capital emprunté. Proportionnellement, c'est toujours le cas en 2024.

En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46,79% de l'annuité contre 71,06% aujourd'hui. Les frais financiers seront en baisse de 2,0% à 1,07 M€ (soit 1,05 M€ ICNE compris) contre 1,10 M€ en 2024.

Evolution de la charge d'intérêt et du remboursement en capital de la dette

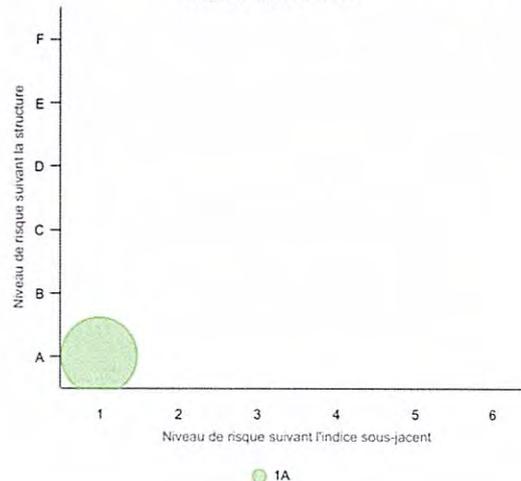


Au 1^{er} janvier 2025, la dette se compose de dix-neuf prêts pour un capital restant dû de 29,73 M€, 27,49 M€ si l'on tient compte du fonds de soutien. **Le taux d'intérêts moyen de l'exercice sera de 3,54%. Un emprunt se terminera en 2025.**

On rappellera que la dette de la ville est classée 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ». Le dernier emprunt à taux variable s'est terminé en 2024, la dette n'est composée que de taux fixes qui ne présentent pas de risques pour la commune.

Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2025 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2025	%
1-A	29 729 468,64	100,00%
TOTAL	29 729 468,64	100 %

4- Perspective d'emprunt pour 2025

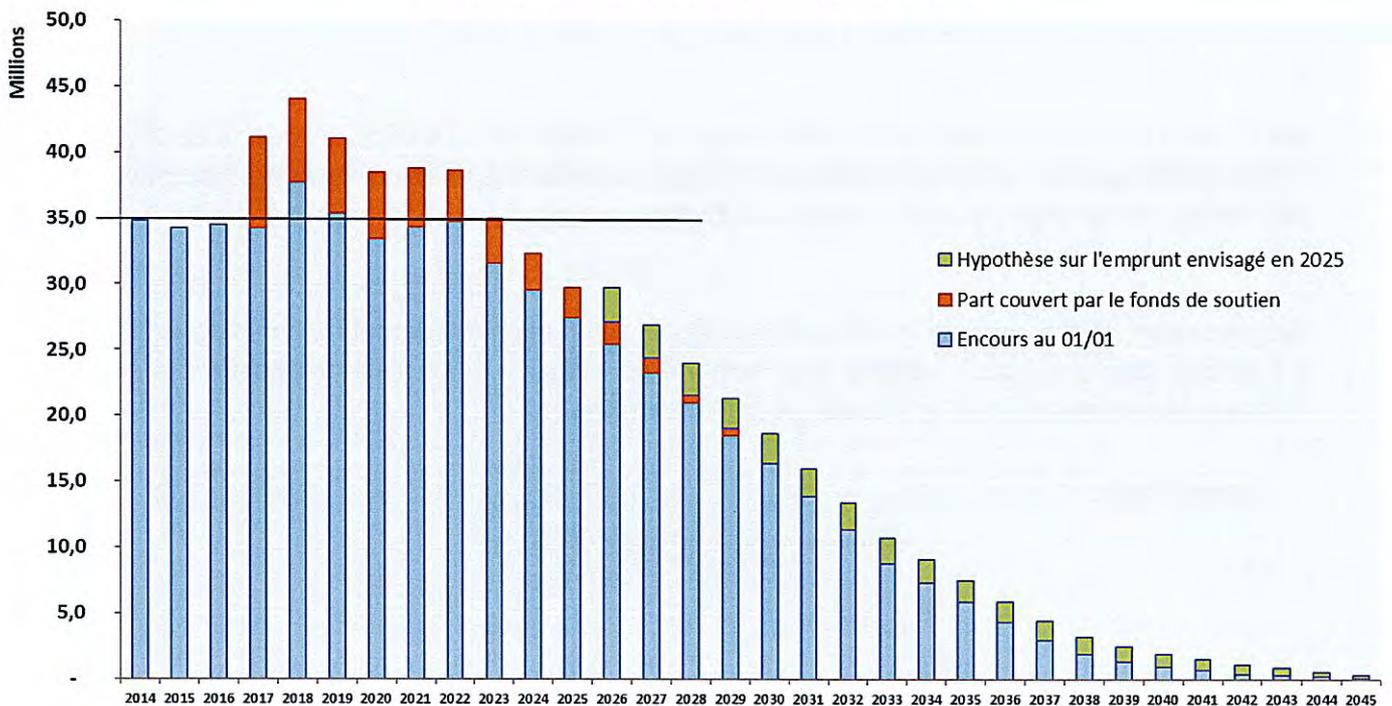
La politique d'endettement de la commune sera prudente et raisonnée, dans le respect des capacités de désendettement et de remboursement. L'objectif est de maintenir une dette maîtrisée sur un ratio d'endettement compatible avec les normes prudentielles tout en assurant le financement des investissements nécessaires au développement de la commune. Ainsi, le recours à l'emprunt sera limité et conditionné par la nature des investissements et les possibilités de financement alternatives.

L'équilibrage de la section d'investissement pourrait donc être effectué en tenant compte d'un emprunt maximum à hauteur de 2.6 M€ plaçant son besoin sous la barre du remboursement de la dette en capital.

Ainsi, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 resterait inférieur à 29,7 M€, et de 28,02 M€ compte tenu du fonds de soutien.

L'endettement de la Ville sera donc maîtrisé. Sur une hypothèse d'un financement 2025 d'un montant maximal de 2,6 M€, sur une durée de 20 ans au taux fixe de **3,50 %** l'extinction présenterait le profil suivant :

Encours au 1er janvier de chaque année



ANNEXE : DETAIL DES CONSOMMATIONS ET BUDGET PA

OPERATION	CA_2024		BP_2025	
	DEPENSES EFFECTUEES		RAR	
10_EGLISES		102 826,74	RAR	361 289,04
			CREDIT NOUVEAU	880 866,50
			BUDGET TOTAL	1 242 155,54
15_GARE/PERCHE		12 139,53	RAR	88 200,00
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	88 200,00
16_PISCINE-SALLE POLYVALENTE		413 944,95	RAR	62 955,57
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	62 955,57
17_VIDEOPROTECTION		30 428,46	RAR	41 696,85
			CREDIT NOUVEAU	125 000,00
			BUDGET TOTAL	166 696,85
19_RESERVE FONCIERE		1 016 732,37	RAR	237 872,48
			CREDIT NOUVEAU	1 565 300,00
			BUDGET TOTAL	1 803 172,48
20_ECLAIRAGE PUBLIC		118 171,48	RAR	588 376,69
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	588 376,69
21_SPORT		1 090 316,15	RAR	179 757,17
			CREDIT NOUVEAU	5 522 374,00
			BUDGET TOTAL	5 702 131,17
22_VOIRIE		1 683 788,18	RAR	1 960 599,30
			CREDIT NOUVEAU	8 026 764,32
			BUDGET TOTAL	9 987 363,62
23_EQUIPEMENTS DE VOIRIE			RAR	170 095,00
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	170 095,00
24_CULTURE		254 091,73	RAR	148 274,29
			CREDIT NOUVEAU	2 508 937,00
			BUDGET TOTAL	2 657 211,29
29_BATIMENTS SCOLAIRES / ECOLES		549 963,39	RAR	784 905,54
			CREDIT NOUVEAU	557 284,52
			BUDGET TOTAL	1 342 190,06
30_BATIMENTS COMMUNAUX		260 358,84	RAR	212 912,58
			CREDIT NOUVEAU	995 220,63
			BUDGET TOTAL	1 208 133,21
31_VILLE JARDIN		363 603,48	RAR	365 729,58
			CREDIT NOUVEAU	1 182 820,00
			BUDGET TOTAL	1 548 549,58
32_PROPRETE URBAINE		25 898,03	RAR	
			CREDIT NOUVEAU	91 650,00
			BUDGET TOTAL	91 650,00
34_CIMETIERES		56 140,48	RAR	999,86
			CREDIT NOUVEAU	116 084,00
			BUDGET TOTAL	117 083,86
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX		471 803,18	RAR	141 760,60
			CREDIT NOUVEAU	671 526,03
			BUDGET TOTAL	813 286,63
39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE		42 680,47	RAR	473 356,19
			CREDIT NOUVEAU	385 000,00
			BUDGET TOTAL	858 356,19
41_BEAUMONT		601 330,93	RAR	259 012,62
			CREDIT NOUVEAU	801 173,00
			BUDGET TOTAL	1 060 185,62
42_ERBM			RAR	88 200,00
			CREDIT NOUVEAU	
			BUDGET TOTAL	88 200,00
Opérations pour compte de tiers, avance de trésorerie		310 885,19	RAR	62 461,78
			CREDIT NOUVEAU	1 355 307,78
			BUDGET TOTAL	1 417 769,56
TOTAL	DEPENSES EFFECTUEES	7 405 103,58	RAR	6 228 455,14
			CREDIT NOUVEAU	24 785 307,78
			BUDGET TOTAL	31 013 762,92

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025



ID : 062-216204271-20250327-DCM_2025_001-DE



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 062-216204271-20250327-DCM_2025_001-DE



COMMUNE DE HENIN BEAUMONT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

➔ 541 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 412 fonctionnaires
- > 83 contractuels permanents
- > 46 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

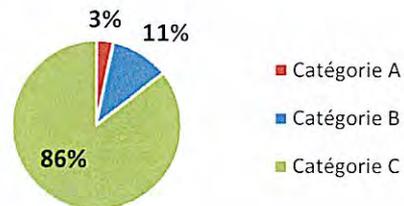
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 24 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

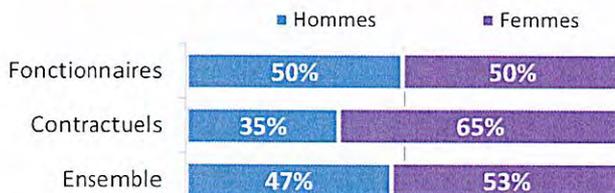
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	11%	21%
Technique	52%	48%	52%
Culturelle	3%	13%	5%
Sportive	2%	4%	2%
Médico-sociale	2%	7%	3%
Police	7%		6%
Incendie			
Animation	10%	17%	12%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	40%
Adjointes administratifs	17%
Adjointes d'animation	11%
Agents de maîtrise	9%
Agents de police municipale	5%

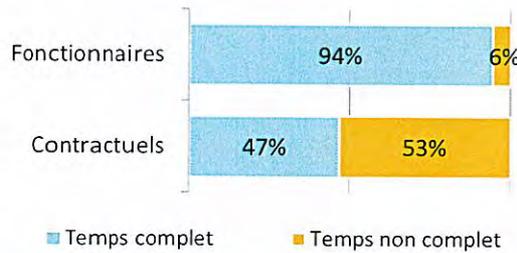
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques
Vu pour être annexé
à la délibération n° 2025-001
LE MAIRE, STEEVE BRIOIS

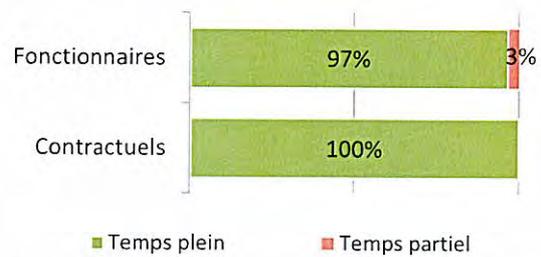


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	15%	73%
Technique	9%	55%
Animation	5%	71%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

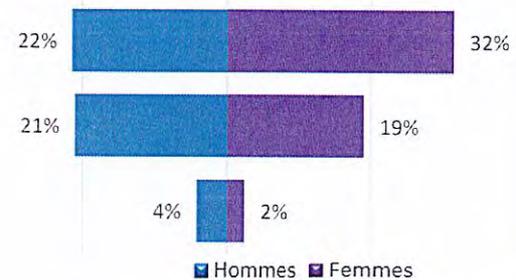
1% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50,19	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,96	
Ensemble des permanents	48,81	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	40,76	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 458,75 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 401,41 fonctionnaires
- > 44,62 contractuels permanents
- > 12,72 contractuels non permanents

834 925 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	15,38 ETPR
Catégorie B	46,53 ETPR
Catégorie C	384,12 ETPR

Positions particulières

> 15 agents en disponibilité

- > 4 agents détachés dans une autre structure
- > 21 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2023, 35 arrivées d'agents permanents et 42 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
502 agents	495 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-5,7%
Contractuels	↗	27,7%
Ensemble	↘	-1,4%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	38%
Fin de contrats remplaçants	19%
Mutation	12%
Détachement	7%
Mise en disponibilité	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	66%
Remplacements (contractuels)	26%
Voie de mutation	6%
Voie de détachement	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 181 avancements d'échelon et 58 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) 100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59,09 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	36 650 353 €	Charges de personnel*	21 658 290 €	➔	Soit 59,09 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	14 038 382 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	2 724 949 €		460 354 €
IFSE :	1 616 814 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	329 219 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	126 187 €		
Supplément familial de traitement :	95 183 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	60 453 €	s	41 474 €		30 118 €	27 322 €
Technique	71 481 €	s	39 409 €		29 570 €	25 530 €
Culturelle	52 920 €		34 044 €	40 359 €		
Sportive			37 607 €			
Médico-sociale					29 565 €	24 088 €
Police			48 018 €		34 324 €	
Incendie						
Animation			41 250 €		27 461 €	24 023 €
Toutes filières	60 054 €	s	38 840 €	41 349 €	29 857 €	25 266 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,41 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,84%
Contractuels sur emplois permanents	15,06%
Ensemble	19,41%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 14771 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 426 €			18 992 €			s			s		
Catégorie B	5 549 €			6 500 €			s			5 963 €		
Catégorie C	2 614 €			3 360 €			542 €			2 895 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 15 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 69,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,27%	1,61%	7,15%	0,83%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	19,11%	1,61%	16,18%	0,83%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	19,75%	1,79%	16,74%	0,86%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 60,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 59 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 10,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 62 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

44 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 91 % sont en catégorie C*
- ⇒ 28 236 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
25 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
Coût total des formations : 925 €
Coût par jour de formation : 37 €
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

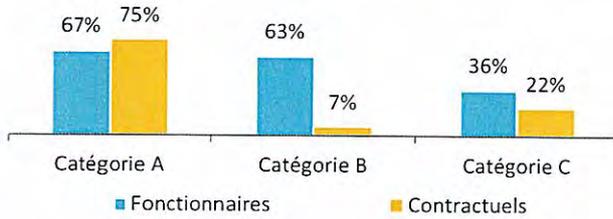
Total des dépenses : 6 273 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2015

Formation

- ➔ En 2023, 36,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



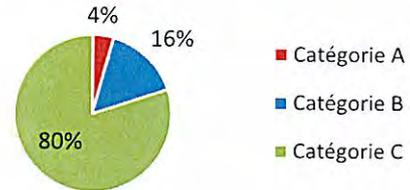
- ➔ 137 792 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	85 %
Coût de la formation des apprentis	7 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	7 %

- ➔ 538 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	62%
Autres organismes	26%
Interne à la collectivité	12%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	719 €	1 600 €
Montant moyen par bénéficiaire	11 €	11 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

129 jours de grève recensés en 2023

- ➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2023 dans la collectivité
2 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.